Chers parents,

Les élèves de grande section bénéficieront cette année d’une cession natation à la piscine des fins après les vacances de printemps.

Nous aurions besoin de parents pour les accompagner dans l’eau, pour ce faire les parents devront passer un agrément auprès des services de l’éducation nationale.

Cet agrément se déroule en trois temps :

* Un temps d’observation d’un groupe d’élèves en situation
* Un temps de pratique : savoir nager 25 m / savoir entrer dans l’eau en sautant et / ou en plongeant
* Un temps théorique : présentation du déroulement d’une séance, rôle du parent qui accompagnera les élèves dans l’eau.

Si vous êtes intéressé(e) veuillez vous adresser auprès de moi.

Si vous êtes déjà agrée veuillez aussi vous faire connaître afin que je vous fournisse un renouvellement d’agrément.

Cette année les parents qui nous accompagnent dans l’eau devront fournir OBLIGATOIREMENT un extrait de casier judiciaire vierge et une attestation d’assurance de responsabilité civile.

Je reste à votre disposition pour toutes questions,

Cordialement

Armelle Parisot